



La production biologique réunionnaise



Ce numéro spécial d'Agreste présente les résultats d'un recensement effectué en 2016 auprès de tous les agriculteurs biologiques en activité à La Réunion.

De plus en plus de producteurs s'engagent dans une démarche de pratiques agricoles biologiques (AB). Le nombre d'hectares certifiés ne cesse de croître, passant d'une centaine d'ha engagés en AB en 2007 à plus de 700 en 2015. Ceci tend à démontrer que le mode de production en agriculture biologique est transférable sous des climats tropicaux malgré la forte pression parasitaire, la rareté et la cherté des moyens de production, et le déficit en références technico économiques.

Les principales productions sont essentiellement végétales, comme le maraîchage, les fruits et les Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (PPAM). Bien que les agriculteurs réunionnais cultivent traditionnellement la canne à sucre, l'absence de filière de transformation organisée explique que la production de canne BIO soit anecdotique. Les productions animales engagées en AB sont peu nombreuses, pourtant de nouveaux projets voient le jour. La majorité des producteurs vendent leurs produits BIO via les circuits courts (marchés, vente à la ferme...), et les Organisations de Producteurs (OP) jouent un rôle important dans la filière en collectant près de la moitié des volumes de fruits et légumes BIO (chouchou essentiellement). Pour accompagner son développement, la filière s'organise, afin de répondre aux attentes du marché qui manque de produits BIO ; que ce soit le marché de détail, la restauration collective ou la grande distribution.

I- L'essor rapide de l'Agriculture Biologique à La Réunion

De plus en plus d'exploitations agricoles se convertissent à l'AB

La Réunion est le département d'Outre-Mer (DOM) où la filière BIO est la plus développée. Elle est au premier rang en termes de nombre de producteurs (170 à la fin 2015) et d'opérateurs (transformateurs et distributeurs) de la filière (35), mais aussi pour les superficies en cultures légumières et fruitières. La Guyane occupe cependant la 1ère place concernant les surfaces certifiées en production fourragère.

Sommaire

I- L'essor rapide de l'Agriculture Biologique

II- Vers une meilleure connaissance de la production et du marché des produits agricoles bio.

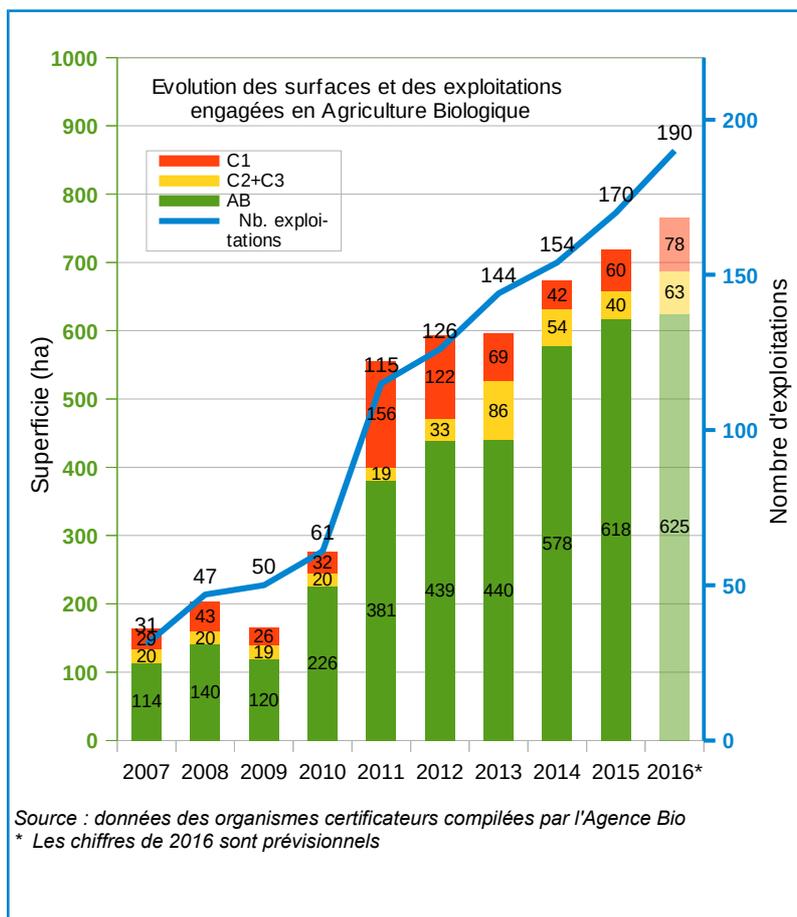
III- Les productions végétales

IV- Les productions animales

V- La filière AB

VI- Les aides publiques à la filière

VII- Le profil des agriculteurs BIO



La superficie engagée en AB a plus que quadruplé en moins de 10 ans

Alors que la surface en agriculture biologique augmente en moyenne de 17 % par an en France, le taux de progression est de 25 % pour La Réunion. L'agriculture biologique, très peu implantée en 2007 dans le paysage agricole réunionnais (163 ha certifiés et en conversion), a connu depuis une forte progression pour atteindre en 2015, 618 ha certifiés AB et 100 ha en conversion. Le nombre d'installations progresse proportionnellement aux surfaces. En 2015, 170 agriculteurs ont engagé la totalité ou une partie de leur exploitation en AB. La moyenne des surfaces engagées est de 4,4 ha par exploitation.

La majorité des systèmes d'exploitation sont à dominante cultures fruitières et/ou maraîchères

Orientation technico-économique des exploitations agricoles biologiques

	Nb d'expl.	Produit brut standard (€)	% sur le total AB
Cultures fruitières	41	2 840 160	29
Maraîchage et horticulture	31	2 259 968	22
Combinaison de maraîchage et de cultures fruitières	31	1 731 755	22
Culture de vanille	17	708 492	12
Cultures pour transformation (Canne à sucre)	9	256 148	6
Élevage hors apiculture	4	183 162	3
Élevage apicole	3	215 600	2
Polyculture-élevage	3	257 869	2
Total	139	8 453 154	

Lecture : 41 exploitations (29% de l'ensemble des exploitations BIO), ont pour culture dominante les cultures fruitières. L'ensemble de ces exploitations représentent un PBS de 2 840 160 €.

Note 1 : Seuls les 139 producteurs ayant une production agricole pendant la période de référence ont été interrogés

Note 2 : Les OTEX ont été calculées à partir de l'ensemble des productions (BIO et conventionnelles). Le nombre d'agriculteurs classé par OTEX n'est donc pas strictement équivalent au nombre d'agriculteurs ayant un atelier de chaque production.

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

L'orientation technico-économique des exploitations AB se démarque assez nettement des systèmes de production les plus répandus à La Réunion. En effet, selon le Recensement Agricole de 2010 (RA2010), les principales orientations technico-économiques sont la culture de la canne à sucre (38%) et la polyculture-élevage (21%).

En agriculture biologique, les systèmes dominants sont forts différents, 74 % des exploitations sont spécialisées en cultures fruitières ou maraîchères. Enfin 12 % ont pour culture principale la vanille.

Les exploitations AB sont plutôt spécialisées, elles sont constituées le plus souvent de 1 ou 2 ateliers.



L'Orientation Technico-Economique (OTEX) classe les exploitations agricoles selon leur production dominante.

La Classe de Dimension Économique des Exploitations (CDEX) constitue un classement des exploitations selon leur taille, à partir du PBS (Produit Brut Standard) total. Par défaut, le PBS est basé sur les références de l'agriculture conventionnelle. Cette approximation par défaut, peut s'admettre par le fait que les rendements plus faibles sont en partie compensés par des prix plus élevés. Le PBS donné ici n'est donc qu'une valeur indicative.

La dimension économique estimée à partir des Produits Bruts Standards conduit à une estimation de la valeur de la production dépassant 8 millions d'euros pour l'ensemble des exploitations certifiées. Les productions végétales représentent plus de 93 % de la valeur de la production totale.

Les exploitations biologiques sont de taille économique moyenne ou petite

Classement des exploitations agricoles biologiques selon leur taille

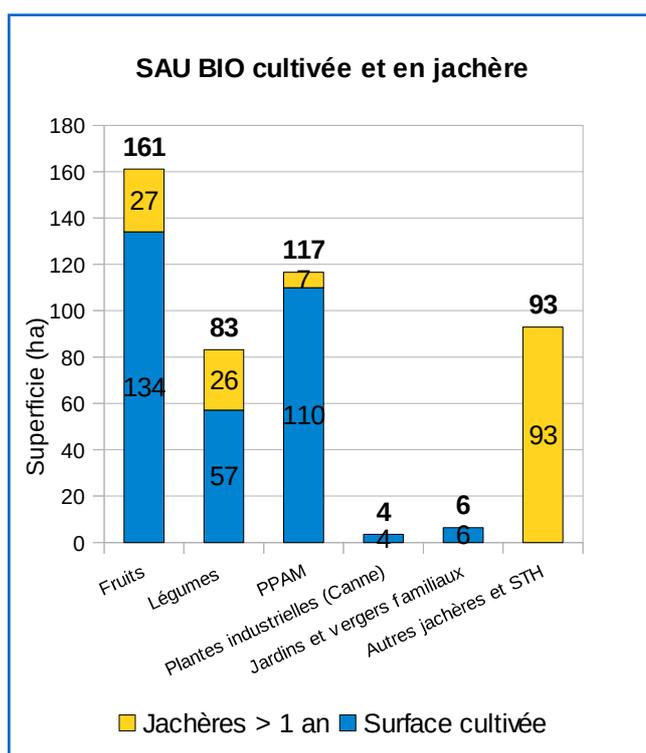
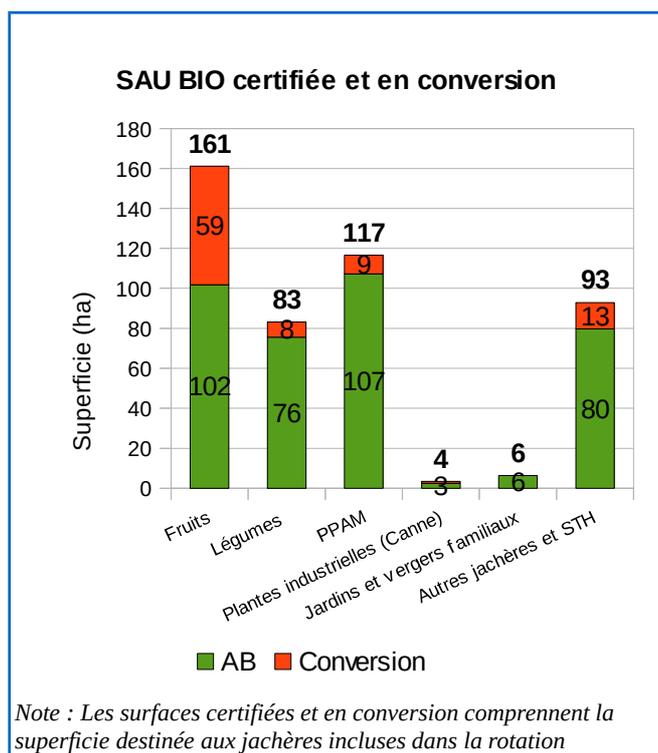
	CDEX	Nb d'expl.	Part des CDEX sur l'ensemble des exploitations bio %	Part du classement sur l'ensemble des expl. bio %
Petites exploitations < 25 000 €	I	3	2	41
	II	7	5	
	III	9	6	
	IV	15	11	
	V	23	17	
Exploitations moyennes de 25 000 à 100 000 €	VI	26	19	44
	VII	35	25	
Grandes exploitations > 100 000 €	VIII	15	11	15
	IX	5	4	
	X	1	1	

Assez proches des exploitations traditionnelles en termes de taille, les exploitations biologiques reposent le plus souvent sur un système de type familial de dimension moyenne ou petite ; ainsi 85 % ont un PBS inférieur à 100 000 € et 41 % un PBS inférieur à 25 000 €.

Lecture : 35 exploitations, soit 25 % des exploitations BIO, sont de CDEX VII. L'ensemble des exploitations de taille moyenne (CDEX VI et VII) représente 44 % de l'ensemble des exploitations BIO.

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

La Surface Agricole Utile (SAU) AB représente 1% de la SAU totale de La Réunion, soit 464 ha



Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

La production fruitière occupe la plus grande partie de la SAU avec 161 ha, soit 5,6 % de la SAU fruitière, sa progression se poursuit avec près de 60 ha en conversion, soit plus d'un tiers de la surface totale engagée en fruit. Parmi ces surfaces, on trouve 12 ha de jeunes plantations et 27 ha de parcelles mises en jachères. Comme cela est fréquent en AB, la rotation des cultures intègre des phases de jachère (périodes de repos du sol, entre deux cultures).

La culture de légumes et tubercules s'étend sur 83 ha (3,5 % de la sole dédiée au maraîchage). Un tiers de la surface est en jachère.

PPAM : Près d'un quart des surfaces de PPAM est engagé en AB, avec 117 ha dont 78 ha qui sont consacrés à la culture de vanille BIO.

La culture de la canne à sucre en AB représente une part anecdotique en termes de surface, avec 3,5 ha.

Autres jachères et STH : 93 ha sont engagés en AB mais ne sont pas utilisés pour une production agricole. Il s'agit de jachères de très longue durée et de surfaces toujours en herbe. Cette superficie représente en moyenne 1,7 ha sur 54 exploitations. Ces superficies sont principalement destinées à des parcours d'animaux ou à une production de fourrage concernant des élevages non engagés en AB.

Part du BIO dans la SAU			
Catégorie de Production	SAU en production AB ou C (ha)	SAU Réunion (ha)	% SAU en AB
Fruits	161	2 877	6%
Légumes et tubercules	83	2 398	3%
PPAM	117	471	25%
Plantes industrielles (canne)	4	24 499	0%
jardins et vergers familiaux	6	88	7%
Autres jachères et STH	93	11 229	1%
Total	464	42 738	1%

Source : Enquête Recensement AB – et ESEA 2013 - DAAF 974

La superficie totale des exploitations engagées en BIO est de 718 ha pour une SAU de 464 ha. La superficie hors SAU correspond à des friches, des bois et forêts ou à des surfaces non agricoles. Ainsi 254 ha sont engagés en AB sans être utilisés à des fins agricoles de production.

Ce réservoir de terres constitué de friches et de jachères, certifiées en AB, n'est pas pour l'instant totalement entré dans le processus de production ; il est pourtant rapidement disponible pour une mise en culture car bénéficiant déjà de la certification. Ce potentiel de développement constitue un atout important pour la filière, dans un contexte réunionnais de rareté du foncier agricole.

La moyenne de la SAU BIO est de 3,2 ha par exploitation, soit 87 % de leur SAU totale.

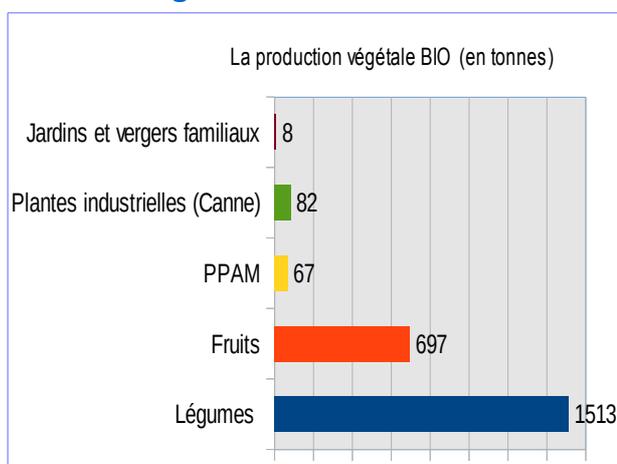
II- Vers une meilleure connaissance de la production et du marché des produits agricoles Bio.

La production biologique : 2 200 tonnes de fruits et légumes

Cette enquête a permis d'identifier avec précision les quantités produites, commercialisées ou transformées ; cette connaissance est un préalable nécessaire pour accompagner les acteurs de la filière tout au long du processus d'organisation et de structuration.

La production de fruits et légumes BIO représente plus de 90 % des volumes des produits BIO locaux commercialisés à La Réunion.

En cumulant l'ensemble des productions, qu'elles soient issues de parcelles certifiées ou en conversion, la production de fruits et légumes s'élève à 2 200 t dont 1500 t de légumes et 700 t de fruits.



Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

Des produits BIO bien valorisés sur le marché, sauf pour la canne à sucre

Volumes commercialisés (en tonne) selon label /Part sur le total commercialisé (%)	Volume commercialisé « AB »	Volume commercialisé « Conversion »	Volume commercialisé « sans label »	Volume total commercialisé
Fruits	307 44%	362 52%	24 3%	693
Légumes	1474 98%	32 2%	0,5 0,03%	1506
<i>dont chou chou</i>	950 97%	25 3%	0 0%	975
PPAM	63 95%	3 4%	0,7 1,0%	67
Plantes industrielles (canne à sucre)	0,2 0%	4,3 5%	78,0 95%	82
Jardins et vergers familiaux	8,1 100%	0 0%	0 0%	8
Total	1853 79%	401 17%	103 4%	2356

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

Note : les quantités commercialisées ne comprennent pas l'autoconsommation

La filière animale BIO amorce son développement

Ateliers d'élevage et cheptel en pratiques biologiques	Ateliers certifiés AB ou en conversion		Nombre de têtes ou de ruches certifiées AB ou en conversion		Quantité commercialisée
	Effectif ateliers en production	dont commercialisant	effectif de têtes ou de ruches	dont commercialisant	
Poules pondeuses	11	8	2 025	1 865	316 000 œufs
Poulets de chair	s	s	s	s	s
Apiculture	7	4	1 419	1 410	20 200 kg

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

Depuis la réalisation de cette enquête, de nouveaux éleveurs, se sont engagés en AB, notamment en élevage de poulets de chair

III - Les productions végétales

- La production de légumes : la moitié des producteurs BIO sont des maraîchers; le choucho est la culture dominante. Les 3/4 des légumes BIO sont livrés aux OP.



La SAU développée dédiée aux légumes et tubercules BIO correspond à la somme des superficies de la parcelle autant de fois qu'elle a donné lieu à une récolte ; on ne prend pas en compte les jachères.

A retenir : les chiffres des légumes BIO

- 57 ha de surfaces réelles en production équivalent à 64,5 ha de surfaces développées
- 1 513 tonnes de légumes et tubercules BIO produits, soit 63,9 % de l'ensemble des volumes de produits BIO
- 47 % des exploitants enquêtés ont au moins 1 atelier de production maraîchère, soit 65 exploitations agricoles.

SAU développée dédiée aux légumes et tubercules BIO (en ha)			
	AB	en Conversion	Total
légumes frais ou secs plein air	52,65	3,10	55,75
légumes frais ou secs sous abris	3,23	0,32	3,55
tubercules	5,14	0,04	5,18
Total	61,02	3,46	64,48

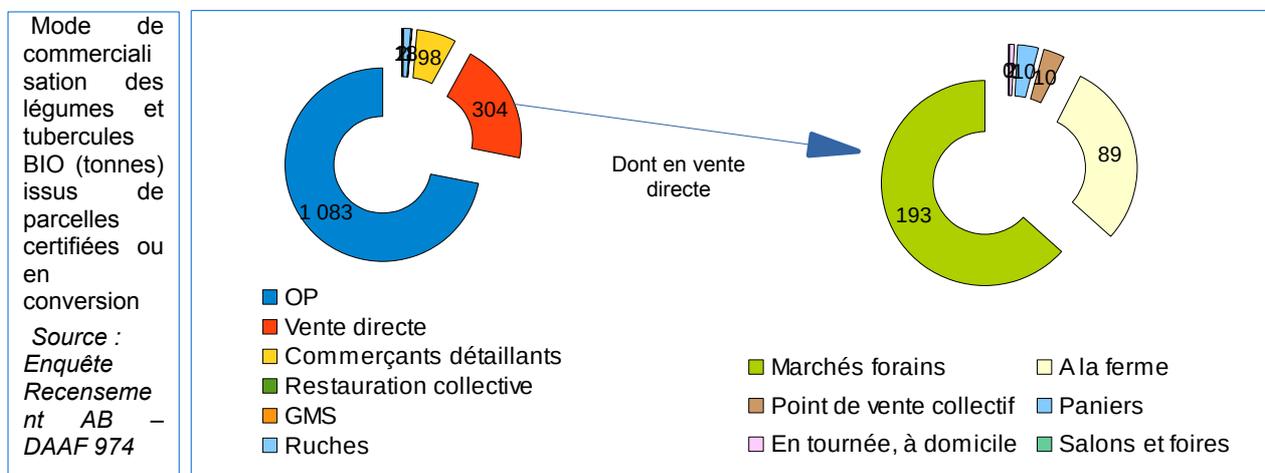
Légumes et tubercules de plein air et sous abri : superficie développée et quantité produite

Légumes et tubercules BIO	Nombre d'exploitations	Surface développée (are)	Production (t)		Nombre d'exploitations	Surface développée (are)	Production (t)
Ail	s	s	s	Maïs doux	s	s	s
Arachide	s	s	s	Manioc	4	5	2,19
Aubergine	15	48	4,52	Margoze	s	s	s
Betterave potagère	12	54	6,78	Navet potager	6	41	3,65
Brède	27	214	61,97	Oignon	6	19	2,44
Brocolis	9	49	5,94	Oignon vert	4	8	0,17
Carotte	13	116	9,72	Pastèque	s	s	s
Céleri-branche	s	s	s	Patate douce	16	174	16,98
Chou palmiste	7	983	7,88	Pepino	s	s	s
Chou vert	16	206	35,82	Poireau	6	93	12,66
Chou-fleur	11	100	23,45	Pois d'Angole	s	s	s
Choucho	20	2623	975,05	Poivron	s	s	s
Choux autres	5	10	1,75	Pomme de terre	11	339	35,56
Concombre	9	53	28,15	Potiron, courge, citrouille	17	306	91,61
Courgette	15	129	21,80	Radis	13	100	7,46
Epinard	s	s	s	Rhubarbe	s	s	s
Fenouil	s	s	s	Roquette	s	s	s
Haricot à écosser	4	25	1,28	Salade chicorée	s	s	s
Haricot vert	13	108	5,60	Salade laitue	32	276	57,11
Légumes divers	s	s	s	Tomate	14	167	53,39
				Total	65	6448	1513,35

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

La culture de choucho (ou chayotte) est la plus importante du secteur de production maraîchère, avec 975 t (64% du volume total légumes BIO). La production de laitue et de tomate BIO est aussi bien développée avec respectivement 57 t et 53 t (7,5 % des volumes totaux légumes BIO).

La rotation des cultures est moins rapide en AB ; on compte ainsi en moyenne 1 seul légume (1,1) par an alors qu'en agriculture conventionnelle on se situe à presque deux (1,9) en moyenne sur l'ensemble de la sole légumière. Cette approche moins intensive, repose en partie sur la mise en jachère des parcelles entre deux cultures.



- **La production fruitière : forte croissance des surfaces en conversion, 26 % des fruits certifiés AB transitent par les OP (61 % en incluant les fruits issus de vergers en conversion)**

A retenir : les chiffres des fruits BIO

- 134 ha de surfaces en production (161 ha avec les jachères)
- dont 59 ha en conversion (C1C2C3)
- 697 tonnes de fruits BIO produits, soit 29,4 % de l'ensemble des volumes de produits BIO
- 3 producteurs BIO sur 5 produisent des fruits sur leur exploitation
- 61 % des exploitants enquêtés ont au moins 1 atelier de production fruitière, soit 85 exploitations agricoles.

Les letchis représentent la moitié des volumes de fruits BIO

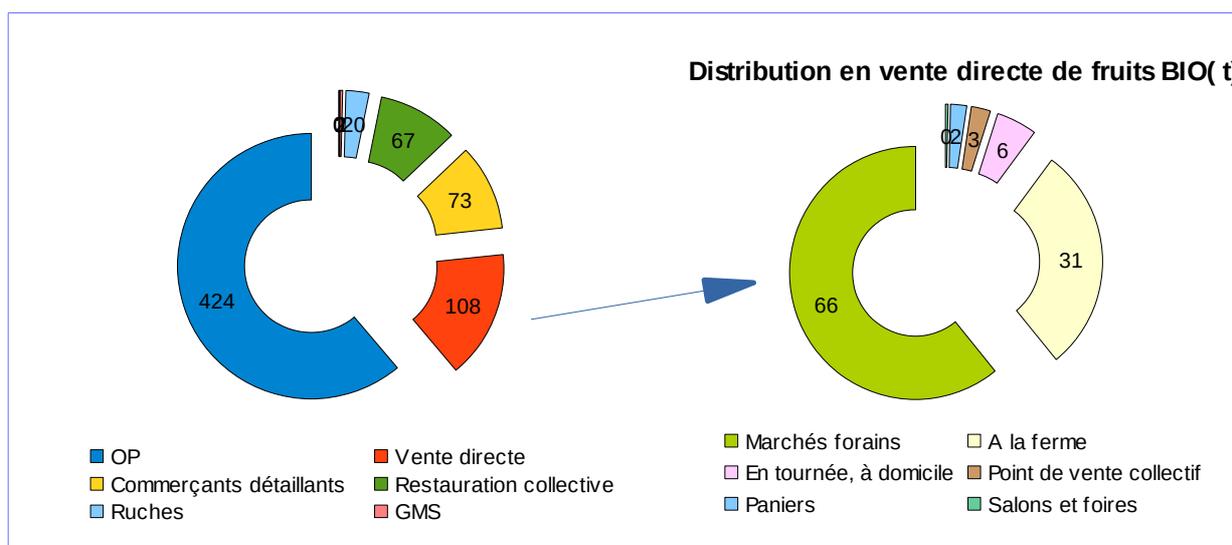
Superficies et volumes des fruits BIO							
Fruits BIO	Nombre d'exploitations	Surface (are)	Production (tonnes)		Nombre d'exploitations	Surface (are)	Production (tonnes)
Abricot pays	3	22	0,11	Longani	4	122	2,22
Ananas	12	148	17,52	Mandarinier et ses hybrides : clémentinier, tangerine, ...	13	1033	19,23
Avocat	4	136	5,52	Mangue	19	878	11,47
Banane fruit	31	1682	160,85	Oranger et ses hybrides : tangor, ...	12	828	56,14
Citrons hors lime	11	297	29,77	Pamplemousse, chadèque et hybrides : pomelo, tangelo ...	s	s	s
Coco frais	s	s	s	Papaye	12	114	9,19
Coeur de bœuf	s	s	s	Pêcher, nectarinier	4	27	0,41
Combava	s	s	s	Pitaya	3	150	18,24
Fraise	4	12	0,75	Pomme cannelle	s	s	s
Fruit du jacquier	s	s	s	Pomme en l'air	s	s	s
Goyavier	8	930	16,88	Prunier y compris mirabellier et guetschier	s	s	s
Grenadille	15	355	10,88	Sapotille	s	s	s
Kaki	s	s	s	Tomate arbuste	s	s	s
Kiwi	s	s	s	Total	85	13407	696,96
Letchi	22	4898	323,39	Jardins familiaux	12	634	8,49

Note : La SAU dédiée aux fruits BIO ne prend pas compte les surfaces en jachères

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

Les **letchis** constituent la principale production fruitière, avec près de 323 t par an, soit 46 % des volumes de fruits BIO. La seconde production importante est celle de **bananes**, avec 161 t, soit 23 % des volumes de fruits BIO.

Les récoltes issues des jardins familiaux représentent 8 t de fruits divers. Ces jardins vergers créoles sont des mélanges d'arbres fruitiers isolés sur des petites surfaces, on peut trouver comme espèce : des cocotiers, des fruits à pain, du cacao, des corossols etc.



Ces graphiques comprennent l'ensemble des produits issus des surfaces certifiées mais aussi en conversion. Ainsi, le volume des fruits certifiés AB livrés aux OP est de 81 t, celui des produits issus des surfaces en conversion est de 319 t (dont 90 % de ces volumes sont des letchis) et 23 t sont livrés comme des produits conventionnels (60 % de pitayas).

➤ Les Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales : des cultures ancrées dans le patrimoine réunionnais

A retenir : les chiffres des PPAM BIO

- 110 ha de surfaces en production
- 67 t de PPAM BIO produits, soit 2,8 % de l'ensemble des volumes de produits BIO
- 40% des producteurs bio ont au moins un atelier de production de PPAM, soit 56 exploitations agricoles.

La vanille occupe 70 % de la sole consacrée aux PPAM

La vanille : « Culture emblématique de l'île de La Réunion »

La création de la filière BIO pour la vanille (première certification en 2012) s'est inscrite dans une volonté de produire une vanille de qualité supérieure. La vanille de sous-bois représente 90 % des surfaces ; mais l'enjeu est de développer les certifications AB vers les productions semi-intensives, telles que la culture de plein-champ et la culture sous ombrières. Pour ce faire, la certification d'un compost BIO composé de résidus de canne facilite la transition grâce à une gestion de l'enherbement plus efficace et une meilleure résistance à la sécheresse. Aujourd'hui, on compte 23 producteurs de vanille BIO sur 7,8 ha avec une production de 6 t de vanille verte.

Superficie et quantité produite en PPAM BIO			
PPAM BIO	Nombre d'exploitations productrices	Surface (are)	Production (t)
Arrow-root (<i>rouroute</i>)	3	20	0,21
Café	3	51	2,71
Cannelle	3	6	0,17
Curcuma	8	236	5,35
Géranium	4	530	0,07
Gingembre	7	46	1,15
PPAM divers	17	2 230	48,81
Persil	9	11	0,77
Piment	4	18	0,71
Thym	6	9	0,36
Vanille	23	7 838	6,42
Total	56	10 995	66,72

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

La culture du curcuma (safran péi) est une autre PPAM emblématique de La Réunion. En effet cette épice fait partie intégrante de la cuisine créole. Elle se cultive essentiellement dans le sud de l'île, à la Plaine des Grègues. La culture du curcuma en production biologique est de 5 t (10 % du volume de PPAM BIO produit) sur 2 ha (8 % des surfaces en PPAM BIO).

➤ La canne à sucre BIO : un faible développement

A retenir : les chiffres de la canne BIO

- 3,5 ha de surfaces en production
- 3 agriculteurs produisant de la canne à sucre BIO.
- 82,5 t de canne à sucre produites et commercialisées dont 78 tonnes vendues à l'industriel Téréos et 4 tonnes transformées sous forme de jus de canne et sucre en vente sur les marchés forains.

Avec près de 23 000 ha, la culture de la canne à sucre occupe 57 % de la SAU réunionnaise et environ 3 400 exploitations consacrent tout ou une partie de leur activité à cette production. Deux usines de transformation sont présentes sur l'île.

Des techniques de désherbage non chimique existent en AB (paillage, travail mécanique...) mais la lutte contre les mauvaises herbes reste un obstacle sur de grandes surfaces. De plus le processus de transformation de sucre BIO semble difficile à concevoir dans le contexte actuel industriel, où les chaînes de récupération et de transformation de la canne ne peuvent accueillir à la fois culture AB et conventionnelle.

IV - Les productions animales

Une offre très réduite de produits BIO issus de l'élevage : essentiellement oeufs et miel en vente directe

La certification BIO des productions animales est en 2015 peu développée à La Réunion : les ateliers bovins BIO sont inexistantes et caprins et porcins en très faible nombre. Les élevages certifiés les plus représentés sont aujourd'hui les ateliers de poules pondeuses et l'apiculture.

Avec 42 agriculteurs ayant au moins un atelier d'élevage, seulement 13 ateliers sont certifiés AB et 5 (ateliers apicoles) sont en cours de conversion. On compte 11 ateliers certifiés AB de poules pondeuses qui sont engagés en BIO, dont 8 qui sont en commercialisation pour un cheptel total de 1 865 têtes. Parmi les élevages de poules pondeuses, 2 sont des producteurs à titre principal avec plus de 500 poules ; les autres ateliers possèdent en moyenne 108 poules dans le cadre d'une diversification.

A retenir - les chiffres de la production d'œufs:

- 1 865 poules labellisées qui produisent 318 500 œufs.
- 316 100 œufs commercialisés soit 0,25 % de la production totale de La Réunion. Dont 105 000 en vente directe sur les marchés forains principalement, 63 000 par les GMS et 108 000 par les commerçants détaillants.

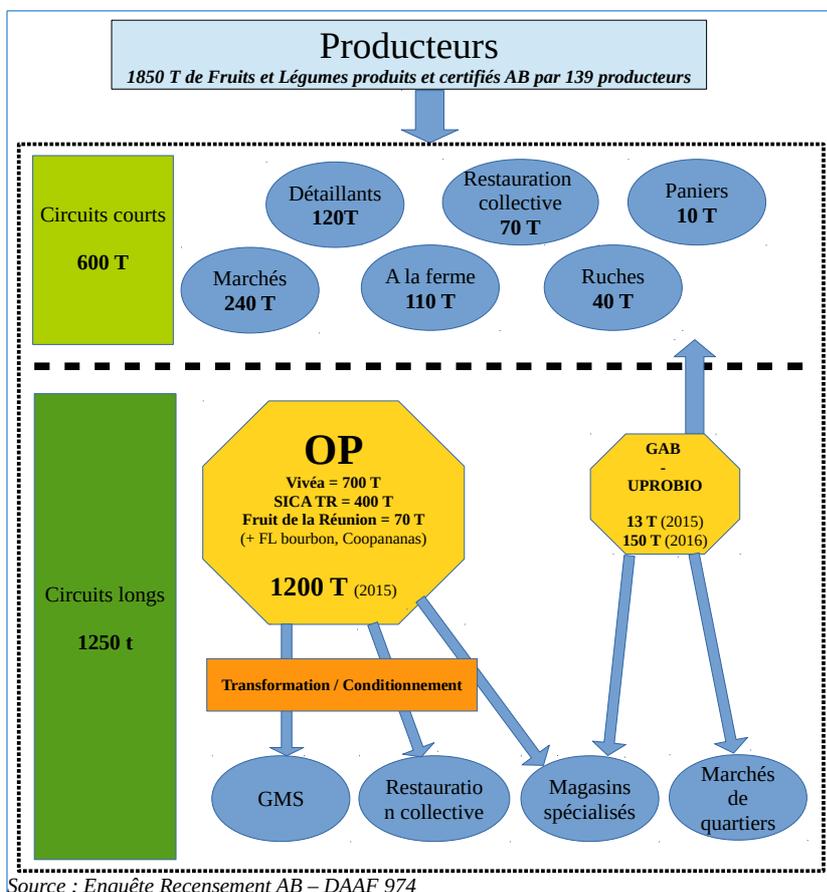
La filière apicole BIO en forte croissance

A retenir - les chiffres de l'apiculture BIO :

- 4 apiculteurs en commercialisation, dont 3 en période de conversion
- 1 410 ruches dont la production est commercialisée, dont 500 ruches certifiées AB et 910 en conversion, soit 13 % de la totalité des ruches professionnelles à La Réunion
- 20 200 kg de miel commercialisé (miel de forêt, de baie rose, de letchis, toutes fleurs)
- 59 % du miel BIO vendu en vente directe, sur les marchés principalement

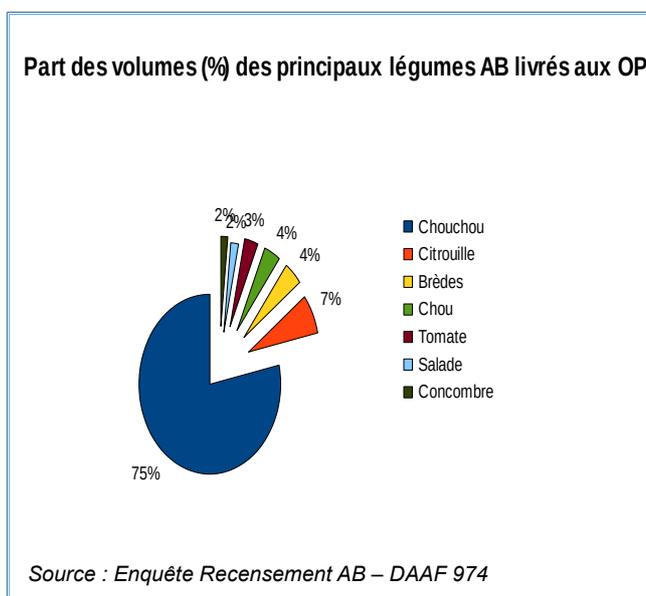
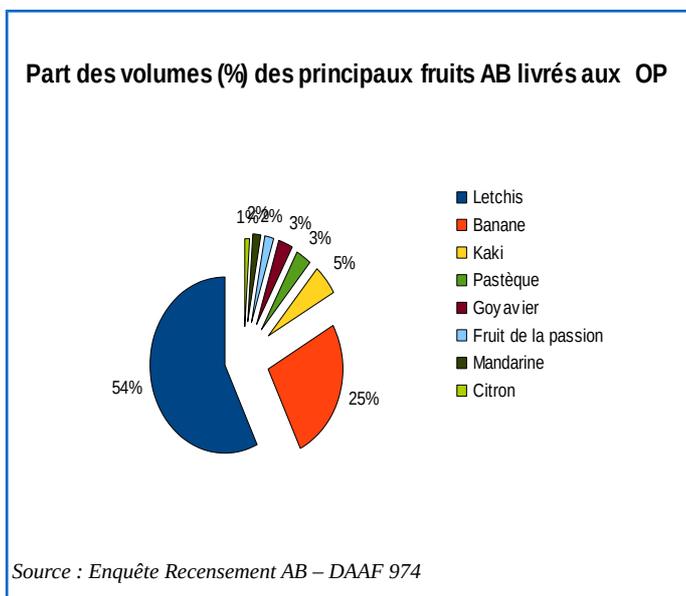
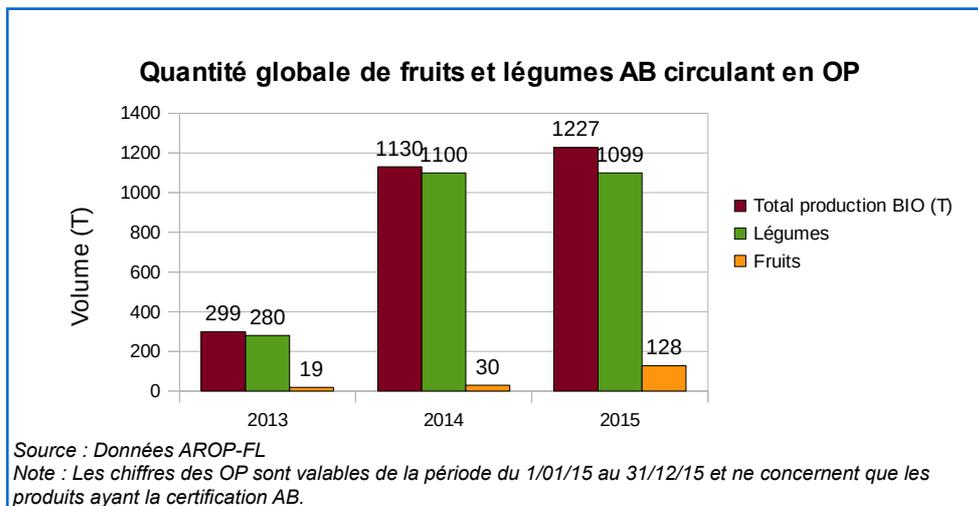
V- La filière AB : bien que la vente directe sur les marchés forains soit très prisée par les producteurs AB, ils sont nombreux à se grouper pour commercialiser et bénéficier de l'appui technique

70 % des volumes de fruits et légumes transitent par les circuits longs et sont fournis par un quart des agriculteurs BIO



Les adhérents des OP (hors GAB) représentent 25 % des agriculteurs BIO de l'île, et fournissent près de 70 % des volumes totaux de fruits et légumes certifiés AB. Ces produits sont ainsi commercialisés via les circuits longs de distribution. Les autres agriculteurs commercialisent via les circuits courts (marchés forains, vente à la ferme, paniers etc.) les 30 % de volumes restant. Une partie de ces agriculteurs (une dizaine en 2015), vend cependant une part croissante de leur production au GAB/UPROBIO.

Les données de l'AROP-FL sont valables du 1/01/15 au 31/12/15 et ceux du recensement du 01/11/14 au 31/10/15



Les choux chous représentent les 3/4 des volumes de légumes BIO en OP

Les légumes certifiés AB représentent 8,2 % des volumes totaux de légumes au sein des OP.

Les litchis et les bananes représentent 80 % des volumes de fruits BIO en OP

Les fruits certifiés AB représentent 1,5 % des volumes totaux de fruits au sein des OP.

Mais il y a une part importante de fruits issus de parcelles en conversion (319 t) et une part non valorisée (23 t)

Des associations et des coopératives spécialisées pour soutenir les produits Bio

Deux tiers des producteurs sont adhérents à au moins une structure qui défend l'agriculture biologique. Plusieurs Organisations de Producteurs sont impliquées dans la filière Bio ; les principaux Vivéa, Sica TR, Fruits de La Réunion, Fruits et Légumes Bourbon, Coopanananas. Le Groupement des Agriculteurs biologiques (le GAB membre du réseau FNAB) a le statut associatif mais fonctionne comme une OP et compte aujourd'hui près d'une centaine d'adhérents.

D'autres structures existent, des coopératives spécialisées, comme *Provanille*, *La Vanilleraie*, la coopérative des huiles essentielles de Bourbon (CAHEB) etc... mais aussi l'Association pour la Valorisation de l'Agriculture Biologique (AVAB).

VI- Les aides publiques à la filière AB

Tableau récapitulatif des mesures d'aides à l'Agriculture Biologique à La Réunion			
	Mesures	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)
POSEI	Aide à la commercialisation	34	613 410
PDRR	CAB	12	51 228
	MAB	31	102 231
	Animation filière	1	36 000
Conseil départemental	Aide à la certification	64	16 000
	Aide au fonctionnement du GAB	1 (GAB)	3 800
Total			822 669

Crédit d'impôt

« La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a instauré un crédit d'impôt en faveur des exploitants agricoles dont l'activité est certifiée en Agriculture Biologique.

Le montant du crédit d'impôt est plafonné à 2 500€.

Pour être éligible au crédit d'impôt, il faut être notifié auprès de l'Agence Bio et réaliser au moins 40 % de son activité en mode de production biologique. Cette mesure est compatible avec les aides Mesures Agro-Environnementales et Climatiques BIO (MAEC BIO), à condition que le montant résultant de la somme de ces dispositifs, n'excède pas 4000€.

Les aides financières européennes

Les agriculteurs BIO peuvent bénéficier d'aides financières de l'Union Européenne. On distingue 2 types d'aides : l'aide POSEI relevant du 1^{er} pilier de la PAC et les contrats MAEC BIO relevant du second pilier (financé par le FEADER)

Ces deux mesures ne sont pas cumulables, un agriculteur choisit ainsi en fonction de sa stratégie de production.

- [Les aides POSEI](#)

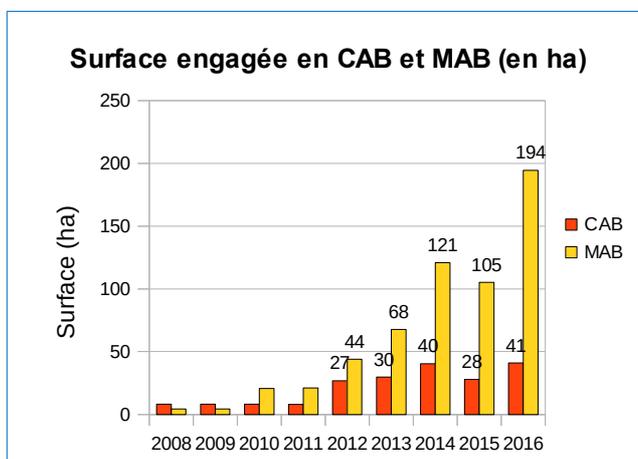
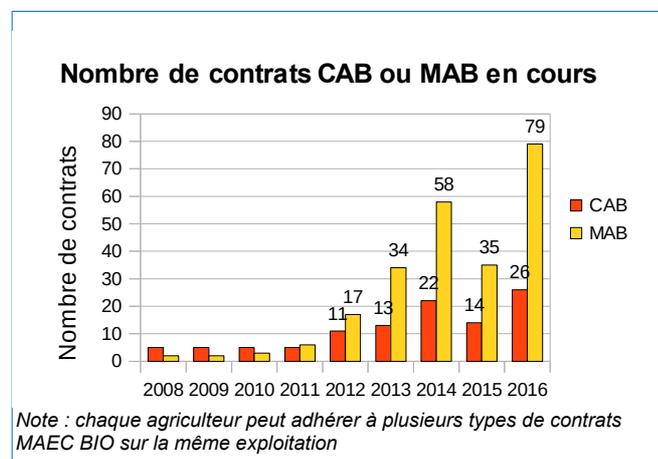
Le programme POSEI, permet de soutenir les productions agricoles des DOM (contexte de production insulaire difficile). Cette aide transite par les OP qui la reversent à leurs adhérents en fonction des volumes livrés. Le montant de ces aides est fixé selon 4 catégories de produits (A, B, C ou D). Les produits certifiés AB correspondent à la catégorie D et sont indemnisés à hauteur de 500€/t en 2015 (800€/t en 2014).

Le programme POSEI prévoit de modifier les barèmes pour les produits BIO pour la campagne 2018 en instaurant un montant forfaitaire par catégorie de produits.

Aides du POSEI pour les produits AB (catégorie D) versées aux producteurs via les OP			
Montant POSEI (€)	2013	2014	2015
Légumes	224 066 €	879 647 €	549 534 €
Fruits	14 940 €	24 255 €	63 892 €
Total production BIO	239 006 €	903 902 €	613 410 €

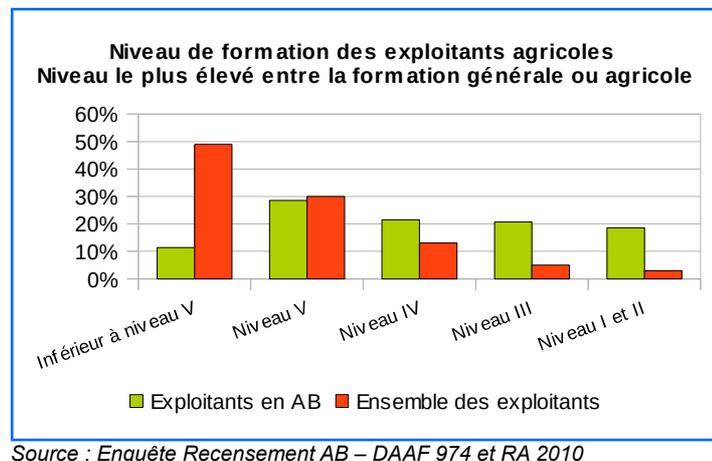
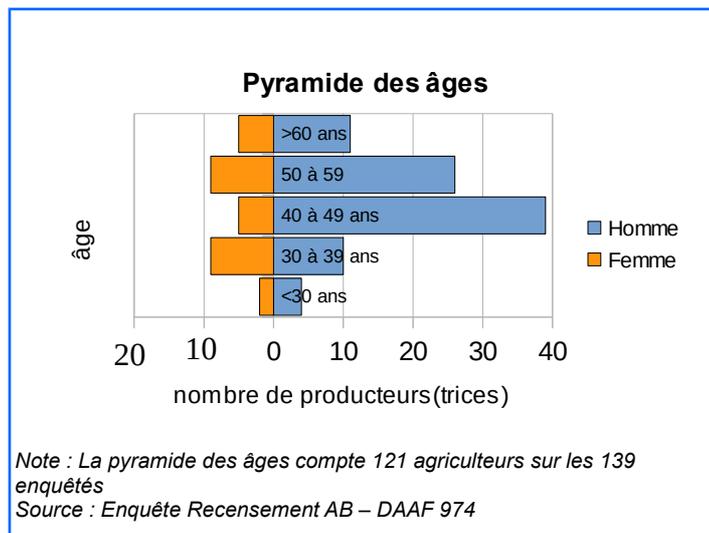
- [Les aides MAEC BIO : les contrats CAB et MAB](#)

Ces aides visent à compenser les surcoûts et manque à gagner liés à l'adoption et au maintien de pratiques d'agriculture biologique, elles s'appliquent sur des surfaces engagées. Pour en bénéficier, les agriculteurs doivent d'une part se notifier auprès de l'Agence Bio et s'inscrire auprès d'un organisme certificateur (à La Réunion, CERTIPAQ ou ECOCERT). L'agriculteur peut déposer une demande d'aide auprès de la DAAF dans le cadre du dossier PAC de l'année en cours. Il s'engage alors à respecter le cahier des charges de la mesure pendant une durée de 5 ans.



VII- Le profil des agriculteurs Bio

L'âge moyen des agriculteurs BIO est de 48 ans et 21 % des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans



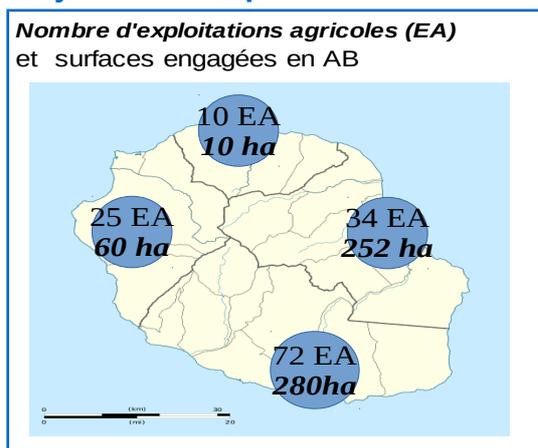
Plus représentées en AB, les exploitantes restent minoritaires

Environ un quart des chefs d'exploitations sont des femmes, proportion légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des exploitations qui est de 16 %.

Les agriculteurs BIO travaillent peu en société

83 % des producteurs engagés en AB sont des exploitants individuels, les autres travaillent en EARL, avec un nombre moyen d'associés de 2 personnes. De manière générale, à La Réunion, c'est 3,7 % des agriculteurs qui sont en exploitations sociétaires (EARL et société civile) (RA2010).

La majorité des exploitations se situent dans les zones Est et Sud de l'île.



PBS moyen des exploitations BIO par zone	
zone	PBS Moyen – 2010 (€)
Est	121 932 €
Nord	39 218 €
Ouest	40 885 €
Sud	41 938 €
Ensemble	60 848 €

Source : Enquête Recensement AB – DAAF 974

La zone Est de l'île se caractérise par des exploitations de grande taille avec un PBS moyen de 122 000€. Pour les autres zones, le PBS moyen se situe entre 39 000 € et 42 000 €

Les productions biologiques ancrées dans leur territoire traditionnel

81 % des producteurs de vanille biologique se trouvent dans le sud

67 % des éleveurs se trouvent dans l'Est

La moitié des maraîchers et des arboriculteurs se trouvent dans le Sud.

La polyculture élevage est présente dans l'est et le sud (41 % et 31%)

Une filière en plein développement, qui dispose localement de centres de recherche et d'expérimentation dont les travaux innovants visent à mettre à disposition des agriculteurs des solutions techniques adaptées au milieu tropical.

Les attentes en matière de connaissance technique qui nous ont été signalées par de nombreux producteurs lors de cette enquête plaident pour le renforcement du dispositif régional en matière d'assistance technique.

Une 1ère réponse a d'ores et déjà été apportée avec la création du groupe technique bio décidée suite au RITA des filières horticoles et maraîchères en 2016. Ses objectifs : recenser et prioriser les besoins techniques des agriculteurs BIO, présenter et optimiser les projets scientifiques et techniques compatibles avec la démarche AB, et coordonner les actions de transfert en AB : conseil technique, formation, démonstration. L'ARMEFLHOR pilote en particulier avec l'AROPFL et le CIRAD, depuis 2016, le projet ANANABIO visant à mettre en place des systèmes de culture de production d'ananas VICTORIA en AB. Le développement de la culture de pommes de terre AB est également un objectif prioritaire qui se traduit par des essais variétaux et des démonstrations d'itinéraires techniques et des modes de gestion des bio-agresseurs.

Une seconde réponse a été apportée avec le recrutement d'un chef de projet de « développement des productions bio sur l'EPLEFPA de Saint Paul, au service du développement de la filière agriculture biologique de La Réunion, en mettant en avant deux productions : la mangue et le pitahaya »

Le programme national Ambition Bio 2017 a totalement atteint ses objectifs à La Réunion, avec le doublement de la superficie en agriculture biologique. La préparation du prochain Programme Ambition Bio 2021 doit être l'occasion de construire la stratégie de la filière permettant d'accompagner l'essor de l'agriculture biologique réunionnaise.

Méthodologie

En 2015, la DAAF a réalisé la première enquête exhaustive de terrain concernant l'AB à La Réunion, ce travail est réalisé en collaboration avec l'Agence Bio.

Les résultats présentés dans ce document concernent la période de campagne culturale du 1/11/14 au 31/10/15.

L'enquête porte sur tous les agriculteurs notifiés au 31/12/14 ainsi que ceux nouvellement notifiés jusqu'au 31/10/15. L'échantillon initial comprenait **176** producteurs notifiés. Lors de la prise de contact, certaines notifications ont été exclues de l'échantillon car ne correspondant pas au profil demandé pour la réalisation de l'enquête (personnes ayant arrêté toute activité agricole, personnes introuvables ou injoignables, personnes ayant des surfaces notifiées en AB mais dont les surfaces ne sont pas destinées à une production agricole etc...).

Au cours de l'enquête, **146** producteurs ont présenté soit des surfaces ou des élevages certifiés destinés à une production agricole, dont **139** producteurs qui ont effectivement obtenu une production végétale et/ou animale certifiées AB ou en conversion intégrée à un ou plusieurs circuits de commercialisation, pendant la période de référence.

Définitions :

Les surfaces engagées en Agriculture Biologique comprennent :

- les surfaces « en conversion »

Surface engagée en Agriculture Biologique mais dans la période de transition avant sa labellisation. La durée de conversion est de deux ans pour les cultures annuelles, et de trois ans pour les cultures pérennes. Elles comprennent les surfaces en 1re, 2e et 3e année de conversion (C1, C2, C3).

- les surfaces certifiées « AB »

Surface dont la période de conversion est terminée. Les productions issues de ces parcelles peuvent donc être commercialisées avec la mention « Agriculture Biologique (AB) ».

Remerciements :

Le service statistique de la DAAF remercie chaleureusement tous les producteurs pour leur accueil et leur disponibilité ; ainsi que toutes les personnes ayant participé au travail d'analyse des résultats, représentant les OP, le GAB, la Chambre d'agriculture, la DAAF, l'AROPFL, le CIRAD, EPLEFPA St Paul, Nexa ; ainsi que l'AgenceBio pour sa collaboration et la fourniture de données indispensables à l'enquête.



Agreste : la statistique agricole

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service de l'Information Statistique et Économique - Parc de la Providence - 97489 SAINT DENIS Cedex.

Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 93

Les résultats sont accessibles sur internet www.dAAF974.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr

■ Directeur de la publication : Philippe SIMON

■ Rédacteur en chef : Gil CHAULET ■ Rédacteurs : Héloïse FARGES et Gil CHAULET

■ Dépôt légal : à parution ■ ISBN : 2-11-090743-6 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2017